



## MOTION

**Auteur** Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz et Corinne Card  
**Objet** Pour l'encouragement à la réforme du vignoble valaisan  
**Date** 10/06/2022  
**Numéro** 2022.06.293

Le vignoble valaisan couvre aujourd'hui une surface de 4720 ha répartis dans 62 communes du canton. Le chiffre d'affaires de la vitiviniculture valaisanne se montait à 378 millions de francs en 2017, alors que l'objectif VITI2015 proposé était de 440 millions. La viticulture représente en outre la moitié du rendement brut de l'agriculture valaisanne.

Ce n'est un secret pour personne, le vignoble valaisan est à un tournant majeur. La baisse de la rentabilité, l'évolution des habitudes de consommation, la concurrence des vins étrangers, les exigences environnementales et les dérèglements climatiques se cumulent pour agir sur un vignoble dont la structure est majoritairement héritée de la deuxième moitié du siècle passé. Résultat : des vigneronns souvent en détresse et des parcelles à l'abandon qui augmentent d'année en année.

Un des obstacles majeurs à la diminution des coûts de production réside dans le morcellement extrême du vignoble valaisan, composé de 75'900 parcelles appartenant à 19'900 propriétaires. Comme l'affirme le chef du service de l'agriculture, « La modernisation des structures du vignoble constitue l'enjeu majeur de ces dix prochaines années ».

Modèle local de la situation cantonale, la commune de Savièse a d'ailleurs entamé un processus de remaniement parcellaire de longue haleine, en développant des premiers outils inventifs, tels qu'une bourse d'échange en ligne ou la création d'une fondation pour l'achat des parcelles les moins attractives, en vue d'une valorisation future.

Le processus de remaniement doit déboucher sur une meilleure mécanisation et une plus grande professionnalisation de l'exploitation des parcelles, et faciliter la reconversion biologique en cours. En outre, il doit pleinement intégrer les aspects du paysage et de biodiversité.

Cette situation extraordinaire, à la croisée des chemins, nécessite que le canton du Valais se donne des moyens qui soient à la hauteur du chantier à réaliser. En outre, l'importance des montants à mettre en oeuvre justifie également la définition d'un cadre légal clair, permettant de traiter de façon efficace et démocratique les aspects des objectifs à suivre, du financement et des règles à respecter.

Il s'agit de dessiner le vignoble valaisan de demain. Un vignoble compétitif du point de vue économique, exemplaire du point de vue écologique, résilient face aux variations du marché et du climat, et pleinement valorisé du point de vue touristique.

## **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'Etat de créer une base législative autonome pour l'aide à la réforme du vignoble valaisan. Cette loi doit permettre de soutenir la modernisation du vignoble par des moyens financiers adaptés aux besoins, tout en définissant un cadre clair correspondant à une vision partagée par le canton et la branche vitivinicole.

Cette base légale doit être considérée comme une concrétisation de la stratégie vitivinicole 2030 en cours.